



N° 38 • Novembre 2006

ACTIVITÉ, CLIENTÈLE ET PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ADULTES ET DES FAMILLES EN DIFFICULTÉ SOCIALE

Fin 2004, près de 2200 places sont disponibles dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et les centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Pays de la Loire. Ces structures emploient environ 550 personnes en équivalent temps plein, exerçant en particulier des fonctions éducatives et sociales. 40% de la population hébergée en CHRS est constituée d'adultes isolés, tandis que les mineurs – accompagnant leurs parents – représentent 55% de la population accueillie en CADA. Trois adultes sur quatre en CHRS ne perçoivent aucune ressource de travail ou de stage. La durée moyenne de séjour est de 6 mois en CHRS et de 18 mois en CADA.

Le nombre de places offertes dans les établissements pour adultes et familles en difficulté, en Pays de la Loire, est estimé à 2 400 fin 2004 ; il s'agit des places disponibles en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), et dans les autres centres d'accueil (centre provisoire d'hébergement et centre d'accueil d'urgence non conventionné au titre de l'aide sociale). Cette capacité d'accueil a augmenté de plus de 50% au cours des dix dernières années. A ces places ouvertes en

établissement s'ajoutent par ailleurs celles relevant du dispositif de l'aide au logement temporaire (*cf. encadré p.4*).

Enfin, les dispositifs d'accueil et d'hébergement des personnes en difficulté ne se limitent pas aux places en établissement ou à l'ALT. Un nombre important de personnes en difficulté ne bénéficient pas de ces dispositifs, mais d'un hébergement dans des chambres d'hôtel. Ce mode d'hébergement n'est pas observé dans l'enquête ES qui s'est déroulée en 2005 (*cf. méthodologie et restrictions de l'étude p.4*).

Lits et places au 01-01-2005	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS (1)	559	295	98	232	139	1 323
Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	288	246	90	168	78	870
Centre d'accueil non conventionné aide sociale	66			56	25	147
Centre provisoire d'hébergement	40					40

Source : STATISS 2006

(1) nombre de places budgétées hébergement

Le taux d'occupation des structures en places permanentes, rapport entre les effectifs présents au 15 décembre 2004 et la capacité installée à cette date, est de 97% en CHRS et de 91% en CADA.

10% des places de CHRS sont utilisées dans le cadre d'un hébergement d'urgence, à savoir des hébergements dont la durée est limitée à deux semaines, ou dans les établissements qui n'ouvrent que le soir et ferment le matin. Les autres places en CHRS sont consacrées à de l'hébergement sur plus long terme (87%), et plus marginalement à l'accueil de demandeurs d'asile ou de réfugiés (2%). Les places en CADA sont par définition dédiées aux demandeurs d'asile.

Pour les établissements répondants, on compte en 2004 plus d'entrées dans les structures que de sorties : 2050 entrées en CHRS (pour 1810 sorties) et 464 entrées en CADA (pour 446 sorties), du fait de l'augmentation des capacités d'accueil en cours d'année.

En complément de l'hébergement sont mises en place dans les établissements des actions d'insertion, notamment l'aide aux démarches administratives ou juridiques (dans 78% des structures), des prestations relatives au logement (80%), à l'emploi (67%), à la justice (39%), ainsi qu'un service de domiciliation - boîte aux lettres (65%).

Les mineurs représentent 55% de la population accueillie en CADA

Le profil des personnes accueillies à la fin de l'année 2004 a été analysé dans l'enquête, à l'exception des personnes accueillies dans les sections d'hébergement d'urgence, plus difficiles à identifier. Sur ce champ restreint, le taux de réponse sur la clientèle accueillie est de 86% en CHRS et de 81% en CADA.

Cette population est très différente selon le type de structure : 40% des personnes en CHRS sont des adultes isolés, alors que 40% de la population en CADA est constituée d'enfants ou d'adolescents faisant partie d'une famille. Les jeunes de moins de 18 ans constituent plus de la moitié de la population des CADA et un tiers de celle des CHRS. Il s'agit souvent de très jeunes enfants : un quart des mineurs en CHRS et un près d'un tiers en CADA a trois ans ou moins.

Comme au niveau national, les adultes sont âgés en moyenne de 33 ans, en CHRS comme en CADA. On compte presque autant de femmes adultes que d'hommes adultes ; elles sont en moyenne plus jeunes, de deux ans en CADA (32 ans contre 34 ans) et de quatre ans en CHRS (31 ans contre 35 ans).

Situation familiale	CHRS (1)	CADA
Adulte isolé	40%	6%
Adulte isolé avec un enfant	10%	6%
Adulte en couple sans enfant	3%	3%
Adulte en couple avec enfant	12%	30%
Enfant ou adolescent accompagnant un adulte isolé	20%	15%
Enfant ou adolescent faisant partie d'une famille	14%	40%
<i>Ensemble</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Effectif accueilli	937	619

Source : enquête ES2004 Champ : établissements répondants

(1) si on tient compte des quatre CHRS non répondants, qui accueillent principalement des hommes seuls, la proportion d'adultes isolés passe à 45% , et celle des enfants à 32% (au lieu de 34%).

Répartition par âge de la clientèle des structures d'accueil des adultes en difficulté fin 2004

	0-3 ans	4-10 ans	11-17 ans	18-30 ans	31-40 ans	Plus de 40 ans	ensemble	% de femmes	% de femmes parmi les adultes
CHRS	80	146	93	295	148	175	937	47 %	45 %
CADA	106	144	90	116	128	35	619	50 %	54 %

Source : enquête ES 2004

Champ : établissements répondants

Les trois quarts des adultes en CHRS sont de nationalité française

La quasi-totalité des adultes en CADA sont ressortissants d'un pays extérieur à l'Union européenne ; c'est aussi le cas d'un adulte sur quatre en CHRS (un sur trois au niveau national).

En CADA, 74% des adultes hébergés sont demandeurs d'asile, 6% ont été déboutés du droit d'asile, et 20% se sont vu reconnaître le statut de réfugié. En CHRS, ces statuts concernent respectivement 6%, 3% et 3% des adultes hébergés. Les proportions sont similaires au niveau national.

Nationalité (en %)	CHRS	CADA	Autres (1)	Pays de la Loire	France (2)
Française	74%	-	61%	52%	59%
Etrangers ressortissants de l'Union européenne	2%	2%	4%	2%	2%
Etrangers non ressortissants de l'Union européenne	24%	98%	35%	46%	39%
<i>Ensemble</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Effectif accueilli	618	279	48	945	-

(1) CPH, maisons relais, autre centre d'accueil

(2) échantillon national

Source : enquête ES 2004

Champ : établissements répondants - personnes d'au moins 18 ans

Plus de huit adultes sur dix étaient précédemment hébergés dans la région

Immédiatement avant leur entrée en CADA, 73% des adultes étaient logés dans un établissement d'hébergement à caractère social (y compris hébergement par nuitées d'hôtel) et 5% disposaient seulement d'un hébergement de fortune, d'un hébergement mobile ou étaient sans abri. Pour les autres, l'établissement ne connaît pas le mode d'hébergement antérieur ou bien il n'a pas été indiqué précisément. Trois fois sur quatre, l'établissement d'hébergement à caractère social d'urgence était situé dans la région, et une fois sur dix en Ile-de-France.

Le logement antérieur des adultes hébergés en CHRS est plus diffus : 22% étaient logés gratuitement ou hébergés par des proches, 16% étaient logés dans un établissement d'hébergement à caractère social, 12% dans un établissement d'hébergement à caractère social d'urgence,

13% étaient locataires, 11% disposaient d'un hébergement de fortune, d'un hébergement mobile ou étaient sans abri, et 6% étaient pris en charge en établissement médical. Dans 16% des cas, le mode d'hébergement antérieur n'a pas été indiqué précisément.

Pour 86% des adultes de CHRS, le domicile immédiatement antérieur était déjà situé dans la région, ce qui confirme la mobilité assez réduite de ce public, déjà mise en évidence antérieurement [1].

Les flux sont différents au niveau départemental : la proportion d'adultes en CHRS résidant précédemment dans le même département est de 95% en Loire-Atlantique et de 76% en Vendée . Dans les autres départements de la région, ce n'est le cas que d'un adulte sur deux.

Plus d'un adulte sur quatre est accueilli dans un logement extérieur à l'établissement

70% des personnes sont hébergés au sein même de l'établissement et 28% le sont en hébergement diffus, qui correspond à la mise à disposition de logements gérés par l'établissement mais disséminés dans la ville. La proportion de personnes en hébergement diffus est plus forte en CADA (une personne sur deux) qu'en CHRS (une sur huit).

Dans l'ensemble, un adulte sur cinq est hébergé dans des chambres individuelles, et un sur neuf dans des chambres aménagées pour couples et familles. Près des deux tiers sont hébergés dans des logements plus indépendants (du studio au T4 ou plus).

Les situations familiales des personnes accueillies conditionnent les hébergements proposés par les structures : les familles, très représentées dans les CADA, occupent plus fréquemment de grands logements (les deux tiers des adultes sont hébergés dans des appartements ou maisons de type 3 ou plus).

36 des 54 établissements répondants déclarent être en mesure d'accueillir des familles (soit les deux tiers), et six déclarent accueillir uniquement des hommes seuls.

Forme de l'hébergement (en %)	CHRS	CADA	Autres (1)	Ensemble
Chambre individuelle	27	5	27	20
Chambre aménagée pour couples et familles	9	16	-	11
Chambre partagée entre plusieurs adultes	5	-	-	4
Studio ou T1	20	5	36	16
Logement de type T2	6	6	8	6
Logement de type T3	12	29	6	17
Logement de type T4	18	39	23	24
Autre	3	-	-	2
<i>Ensemble</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

(1) CPH, maisons relais, autre centre d'accueil

Source : enquête ES 2004
moins 18 ans

Champ : établissements répondants - personnes d'au

En CHRS, un adulte sur neuf exerce une activité professionnelle

En CHRS, 44% des adultes sont déclarés chômeurs, qu'ils soient ou non inscrits à l'ANPE (un tiers au niveau national), et 11% sont classés comme étant « dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle ». 11% exercent une activité professionnelle et 20% des activités d'adaptation à la vie active, des activités d'insertion par l'activité économique ou sont en stage ou en formation (respectivement 25% et

13% au niveau national). Parmi les adultes sans revenus de travail ou de stage (75% de la population hébergée), un tiers perçoit comme ressource principale le RMI, et plus du quart est sans ressource ni allocation.

En CADA, les adultes sont classés comme étant « dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle », du fait de leur situation administrative de demandeur d'asile.

La moitié des personnes restent moins de six mois dans l'établissement

La moitié de la population ayant fréquenté et quitté un établissement social en 2004 y sont restés moins de six mois ; un tiers est resté moins de trois mois, et un quart plus d'un an. Les durées de présence sont plus beaucoup plus courtes en CHRS (la moitié de la population est restée 4 mois ou moins) qu'en CADA (les deux tiers sont restés plus d'un an). Ainsi, si la durée moyenne de présence est de 6 mois en CHRS, elle est trois fois plus importante en CADA. Elles restent inférieures aux durées moyenne de présence observées dans l'échantillon national (10 mois en moyenne en CHRS et 29 mois en CADA).

Plus de la moitié de la population qui quitte les établissements (55%) se retrouve locataire en logement ordinaire (essentiellement dans le parc HLM), 13% sont logés gratuitement ou hébergés par des proches (notamment les sortants de CHRS), et 13% sont hébergés dans un autre établissement à caractère social (22% pour les sortants de CADA).

A leur sortie de CHRS, 42% des adultes sont au chômage et 12% dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle. 9% sont inactifs, 18% exercent une activité professionnelle et 8% des activités d'adaptation à la vie active, des activités d'insertion par l'activité économique ou sont en stage ou en formation. Parmi les adultes sans revenus de travail ou de stage (71% des sortants de CHRS), un tiers perçoit comme ressource principale le RMI, et un autre tiers est sans ressource ni allocation.

La moitié des emplois relèvent de fonctions éducatives, pédagogiques et sociales

La moitié du personnel des structures d'accueil des adultes en difficulté exercent des fonctions éducatives et sociales. Il s'agit essentiellement d'éducateurs spécialisés, de conseillers en économie sociale et familiale, de moniteurs éducateurs et d'animateurs sociaux. La part du personnel

exerçant des fonctions éducatives et sociales est particulièrement élevée en CADA. Il en va de même pour le personnel de direction, qui représente 29 % des effectifs en équivalent temps plein dans ces structures. Le personnel des services généraux représente 26% des effectifs en CHRS,

Temps de présence (en mois)	CHRS	CADA
1 ^{er} quartile (25%)	1	11
Médiane (50%)	4	17
3 ^{ème} quartile (75%)	8	23
Moyenne	6	18

Lecture : dans les CHRS répondants, 25% des personnes accueillies ont quitté l'établissement après 1 mois de présence ou moins, 75% après 8 mois de présence ou moins. En moyenne, elles sont restées 6 mois.

Source : enquête ES 2004

la moitié de ces emplois étant occupés par des veilleurs de nuit.

Le taux d'encadrement se définit comme le nombre d'équivalents temps plein employés dans les structures pour 100 places. Il s'élève à 34 % dans les CHRS de la région (contre 29 % au niveau national) et est estimé à 22% en Sarthe, 35% en Vendée, 36% en Loire-Atlantique, 40% en Maine-et-Loire et 42% en Mayenne. Le taux d'encadrement régional est de 10% en CADA (11% au niveau national) et varie peu selon le département.

Plus de la moitié des personnes travaillant dans les structures d'accueil des adultes en difficulté sont des femmes (59%), avec une moyenne d'âge de 40 ans. L'âge moyen des hommes est de 43 ans. 23% du personnel a plus de 50 ans (32% dans les services généraux) et 6% plus de 55 ans. Comme au niveau national, plus de deux personnes sur cinq travaillent à temps partiel ; la quotité de travail pour l'ensemble des structures et des personnels est de 85% en CADA et 81% en CHRS.

Fin 2004, un agent sur six est en fonction depuis moins d'un an, un sur quatre depuis moins de deux ans, et deux sur cinq depuis

moins de trois ans. C'est dans les postes de direction que la durée de présence depuis la prise de fonction est la plus élevée (près de 8 ans en moyenne), à l'opposé des postes des services généraux (moins de 5 ans).

Un tiers des personnels régionaux relèvent de la convention collective nationale de 1951, 30% de la convention collective nationale de 1966, et 21% de la convention collective du syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord SOP).

Fonction principale exercée (répartition en % des ETP)	CHRS	CADA
Personnel de direction	16 %	29 %
Personnel des services généraux	26 %	5 %
Personnel d'encadrement sanitaire et social	9 %	4 %
Personnel éducatif, pédagogique et social	47 %	62 %
<i>Dont éducateur spécialisé</i>	13 %	8 %
<i>moniteur éducateur</i>	9 %	-
<i>conseiller économie sociale et familiale</i>	6 %	25 %
<i>animateur social</i>	6 %	7 %
<i>assistant de service social</i>	4 %	3 %
<i>moniteur d'atelier</i>	3 %	-
Autres	2 %	-
Ensemble	100 %	100 %
Estimation du nombre de personnel en ETP (*)	465	84
Quotité de travail	81 %	85 %
Taux d'encadrement	34	10

Source : enquête ES 2004

* y compris effectifs estimés pour les non-répondants

L'enquête ES2004

Elle s'est déroulée au cours de l'année 2005 ; elle s'est adressée aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté. Plusieurs volets composent le questionnaire : identification des structures, activité, personnel, personnes présentes au 15 décembre 2004 et personnes ayant quitté les structures au cours de l'année 2004.

Seuls les établissements et services pour adultes et familles sont étudiés ici, en particulier les CHRS (33 établissements interrogés sur 37 ont répondu) et les CADA (les 12 établissements interrogés ont répondu). Pour des raisons de faiblesse des effectifs et/ou de faible taux de réponse, les données concernant les centres provisoires d'hébergement, les autres centres d'accueil et les maisons relais (102 places ouvertes en 2005) ne sont pas détaillées dans la présente étude. Les établissements d'accueil mère-enfant, dont la mission essentielle est la protection de l'enfance, seront étudiés dans une prochaine étude consacrée aux structures d'accueil pour enfants.

Le dispositif ALT

Le dispositif « allocation logement temporaire » (ALT) constitue une étape dans un parcours proche de l'autonomie. Les types d'organismes gestionnaires des logements ALT sont : les associations gestionnaires de CHRS, d'autres associations, des communes, des hôtels sociaux, des FJT. Le dispositif ALT s'intègre dans les grands dispositifs liés à l'hébergement (plan départemental d'hébergement d'urgence : PDHU) et au logement temporaire. Les logements sont de nature diverse : chambres individuelles ou à plusieurs lits, appartements de type 1 à 5. Ils permettent d'accueillir en urgence en majorité des personnes isolées, des couples ou familles avec des enfants, souvent des familles monoparentales. Des demandeurs d'asile y sont également hébergés depuis 2000. Depuis sa mise en place, on enregistre une forte montée en charge de cette allocation, 1700 logements sont conventionnés en 2005 dans la région.

A lire également :

[1] « Les publics et leurs parcours dans les structures d'accueil et d'hébergement en Pays de la Loire », Echo des Stats, n°21, juin 2004, DRASS des Pays de la Loire http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho04_fichiers/dsecho21.pdf

« Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale - Premiers résultats de l'enquête ES 2004 », Etudes et Résultats, n°507, juillet 2006, DREES <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er507/er507.pdf>

« La prise en charge des femmes victimes de violences dans les structures d'hébergement d'urgence », Echo des Stats, n°37, septembre 2006, DRASS des Pays de la Loire http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dsecho37.pdf

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistique - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68

Avec la collaboration du Service des Politiques Médico-Sociales et du Développement Social

MAN - 6 rue René Viviani - BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>